

APPEL A PROJET « DEPISTAGES DES CANCERS »

CONTEXTE

Trois programmes nationaux de dépistages organisés des cancers existent actuellement : celui du cancer du sein pour les femmes de 50 à 74 ans (DOCS), celui du cancer colorectal pour les hommes et les femmes de 50 à 74 ans (DOCCR) et celui du cancer du col de l'utérus (DOCCU) pour les femmes de 25 à 65 ans inclus.

L'Assurance Maladie participe à ces campagnes nationales de dépistage par l'envoi des invitations aux personnes éligibles et par la prise en charge à 100% des actes de dépistage réalisés (mammographie, kit de dépistage et analyse du test inclus, analyse du frottis).

DOCS : Destiné à dépister le cancer le plus fréquent et le plus mortel chez la femme, ce programme a vu son taux de participation baisser depuis 10 ans pour toutes les tranches d'âge et toutes les régions. Il faut toutefois y ajouter 11 % de la population cible qui effectue des dépistages individuels.

DOCCR : Le cancer colorectal, responsable de 17 000 décès tous les ans, se guérit 9 fois sur 10 s'il est détecté suffisamment tôt. La participation au dépistage est stable par rapport à la période précédente : 34,3 % versus 34,6 % en 2020-2021. Bien que stable, ce taux reste inférieur à la recommandation européenne (45 %).

DOCCU : Deux ans après sa mise en place, la participation à ce programme atteint un bon niveau mais diminue avec l'âge (42,8 % chez les femmes de 60 à 65 ans) et affiche d'importantes disparités géographiques. Dépisté très tôt, ce cancer, qui cause environ 1 100 décès par an, pourrait être évité dans 90 % des cas.

Source : Panorama des cancers en France- Edition 2023- Inca

L'Assurance Maladie souhaite promouvoir des actions locales **au plus près de ces populations socialement défavorisées et/ou éloignées du système de santé et réaffirmer son engagement dans la promotion d'actions ciblées** en appui des programmes nationaux de dépistage organisé des cancers.

OBJECTIFS

Les promoteurs pourront proposer **des actions de proximité** auprès des publics cibles à mettre en œuvre au niveau local dont les objectifs seront :

- Augmenter la participation aux dépistages des publics cibles ;
- Permettre la compréhension des informations sur l'intérêt du dépistage de ces cancers ;
- Aider à identifier les différents acteurs du dépistage organisé sur le territoire en informant notamment la population des professionnels de santé réalisant les actes de dépistage ;
- Soutenir et accompagner le changement de comportement des populations éloignées des recommandations de dépistage de ces cancers, par des actions pédagogiques permettant la réflexion, l'identification des freins au dépistage et des solutions pour les lever, et la remise en question des idées reçues sur le cancer et le dépistage.

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES PROJETS RETENUS

Seules les actions de proximité accompagnées de la réalisation d'un dépistage ou d'aide à la réalisation du dépistage (prise de rendez-vous, remise de kit DOCCR ou APV) pourront être financées.

STRUCTURES ELIGIBLES

Associations, MSP (en dehors des missions de prévention déjà rémunérées dans le cadre de leur ACI)

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Population cible :

- Personnes socialement défavorisées pour lesquelles le renoncement aux soins et l'exclusion du système de santé sont grandissants (isolement géographique, social, faible accès au numérique, conditions de vie et d'hébergement collectif ou précaire, moindre recours aux soins, difficultés de compréhension et d'accès à l'information ...) dont :
 - Les travailleuses pauvres en situation de vulnérabilité sociale,
 - Les personnes âgées de 50-74 ans en situation de difficulté financière,
 - Les personnes incarcérées,
 - Les usagers des centres d'accueil, soins et orientation (CASO), centres d'accueil, orientation et accompagnement (CAOA) et les programmes avec des travailleuses du sexe (TdS),
 - Les personnes en situation de handicap et/ou en établissements médico-sociaux ;
- Personnes résidant dans des territoires à faible participation ;
- Habitants des zones urbaines sensibles ;
- Habitants des départements d'outre-mer ;
- Travailleurs indépendants dont l'organisation de travail ne leur permet pas de participer dans des proportions similaires à la population générale.

Lieux de réalisation :

Ces actions sont susceptibles d'être réalisées dans différents lieux de vie, espaces publics ou privés, et institutions fréquentées par les publics prioritaires :

- Structures accueillant les publics cibles ;
- Structures accueillant des publics vulnérables ;
- Collectivités locales ou territoriales, lieux accueillant du public... ;
- Centres d'Examen de Santé de l'Assurance Maladie ;
- Services de santé, services hospitaliers ;
- Dispositifs d'hébergements ;
- Etablissements médico sociaux, établissement pour personnes handicapées... ;
- Associations ;
- etc...

L'utilisation des outils de communication et pédagogiques nationaux

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La fiche projet est à remplir et à retourner **au plus tard le mardi 2 avril 2024**

A l'adresse mail : 755.promotion.sante.cpam-marseille@assurance-maladie.fr